

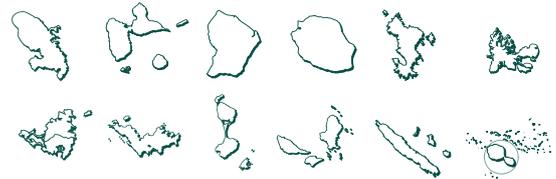
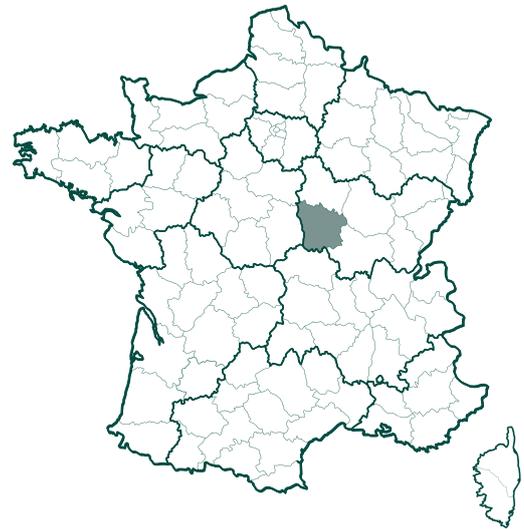


Transitions Collectives (Transco)

La Fabrique Emploi et Territoires

Nevers, Nièvre, Bourgogne-Franche-Comté

Association créée en 2019 / 8 salariés
Développement local



La mesure

Ce dispositif co-construit avec les partenaires sociaux permet aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et d'accompagner les salariés à se reconvertir de manière sereine. À l'issue de son parcours de formation, le salarié s'oriente vers un métier porteur dans le même bassin de vie et évite ainsi de passer par un licenciement.

La belle histoire

Le Groupement d'intérêt public « Maison de l'Emploi et de la Formation » de la Nièvre, créé en 2008, a été transformé en association en 2019, et rebaptisé « La Fabrique Emploi et Territoires ». La Fabrique accompagne les employeurs dans leur gestion des ressources humaines et fait la promotion des métiers et de l'économie locale. Elle développe également l'emploi local, notamment avec la promotion des clauses sociales dans les marchés publics.

La Fabrique a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Transitions collectives » afin d'accompagner les entreprises et les salariés dans leurs démarches de reconversion. Elle identifie actuellement les entreprises fragilisées par la crise sanitaire, ou par les mutations de l'économie, afin d'accompagner leurs salariés volontaires dans un processus de reconversion professionnelle vers des secteurs porteurs localement.

La Fabrique a identifié des secteurs en tension, comme le sanitaire et social, l'industrie, le bâtiment ou l'agriculture. Le salaire de la personne formée et le coût de la formation sont pris en charge, pour une durée maximum de 24 mois.

Témoignage



Virginie Charrière
Directrice

“ Le dispositif « Transitions Collectives » est une excellente opportunité pour le département de la Nièvre. Les aides existent, nous devons aider les salariés et les dirigeants à s'y retrouver et savoir à quoi ils ont droit. Nous avons des secteurs qui recrutent : c'est un enjeu vital d'en informer les salariés et de les amener à se former pour pourvoir ces emplois. ”

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderance.gouv.fr](https://planderance.gouv.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Entreprises »
- 3 Mesure « Transitions Collectives (Transco) »